

ABONNEMENTS

Suisse : : : : : Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. : Fr. 21.50
 Etranger : : : : : Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. : Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du

PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES :
 Canton 12 ct. / Suisse 13 ct.
RÉCLAMES : 30 ct.
 Avis mortuaires : 25 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

Histoire

LE RETOUR DE « VALLESIA »

Fidèlement, cette publication nous est revenue, plus riche de substance que jamais. M. André Donnet, archiviste cantonal, qui la prépare avec soin et amour, a droit à nos félicitations. Pourrait-on mieux contribuer à faire connaître le Valais ancien dont l'histoire tourmentée ne livre que peu à peu ses secrets ?

Evidemment, « Vallesia » est un rapport, mais qui compte près de 300 pages de textes fournis par les historiens les plus compétents. Passons en revue ces travaux, voulez-vous, en insistant cependant sur le plaisir que le profane trouve à les lire.

C'est tout d'abord M. Donnet qui nous éclaire sur l'activité de ses services, celui de la Bibliothèque cantonale d'abord et des archives ensuite. Notons entre parenthèses l'annonce du départ de M. Adolphe Favre, aide aux Archives cantonales, qui prend un repos mérité et que nous souhaitons long après quarante-quatre années d'activité. Fonctionnaire zélé et consciencieux qu'on trouvait perdu dans d'illisibles grimoires à qui il rendait vie et saveur, M. Favre a droit à nos remerciements.

Une liste nous énumère ensuite les acquisitions des musées cantonaux dont les moyens ne sont pas à comparer à ceux de Crésus modernes.

Mais entrons vite dans la danse des études présentées. M. le chanoine J.-M. Theurillat inaugure avec sa thèse de l'Ecole des Chartes en tentant d'établir avec la plus grande certitude les origines de l'Abbaye de St-Maurice d'Againe. Etant assez éloigné de cette vénérable institution et accordant par expérience au clergé régulier une certaine susceptibilité quant aux relations des divers ordres entre eux, je ne sais si mon compliment sera mal reçu, mais je voudrais dire à M. le chanoine Theurillat que son étude est un véritable travail de « bénédictin » d'un intérêt indiscutable et d'un style des plus agréables à goûter. Seulement voilà, pour le modeste citoyen qui ne connaît du latin que les phrases choisies avec soin par Larousse et réunies sur un papier bordeaux-lie de vin, il faut dans l'ouvrage de M. Theurillat laisser pas mal de choses de côté. C'est égal, cette recherche des origines d'Againe est passionnante et détruit quelques belles légendes qui nous étaient entrées dans la tête par la grâce de la crédulité de nos maîtres. Ah ! historiens, combien d'illusions n'avez-vous pas déjà détruites. L'enrage parfois. Mais un historien, même chanoine, est avant tout disciple de saint Thomas. Il ne croit que la main dans la plaie. Et encore. Les suppositions, les savants échafaudages provoquent trop de diatribes étincelantes dans les congrès d'histoire. Aussi préfère-t-on généralement chercher la preuve. J'ai lu ces 126 pages presque d'affilée. Les reports à d'autres ouvrages que M. Theurillat suppose connus avec beaucoup de générosité, on les saute. Il ne faut pas oublier que c'est une thèse. Et les juges étaient certainement de très doctes personnages à qui tout cela doit être familier.

Quittons à regret l'histoire de notre bourgade voisine et retrouvons avec plaisir cette charmante et érudite connaissance qu'est M. Louis Blondel. Quatre lieux passent cette fois sous sa pioche précautionneuse. La première étude a trait aux châteaux et au bourg de Granges. Comme Saillon, le bourg eut des moments glorieux. Mais c'est si lointain. Cinq châteaux et maisons-fortes flanquaient la colline fortifiée sur laquelle Granges s'étend. Les guerres, le Rhône ensuite portèrent des coups quasi mortels à la position. Et puis des ignorants y allèrent enfin de leurs déprédations, gestes inconséquents du début de ce siècle, à tel point qu'aujourd'hui il ne reste plus grand chose des fières demeures d'antan. C'est dommage.

Conthey a également retenu l'attention de M. Blondel. Sa description nous permet d'ap-

précier l'importance du bourg et de ses châteaux, sorte d'éperon savoyard d'où partirent de nombreuses campagnes répressives contre les communes soulevées du Haut-Valais. Les Haut-Valaisans montraient déjà alors leurs ténacité, puisqu'à la fin du XI^e siècle, la ruine de la plupart de ces fières positions construites ou améliorées par les comtes de Savoie était consommée. C'est à cette époque en effet que les uns après les autres les châteaux et les bourgs furent incendiés.

Descendant encore la vallée du Rhône, M. Louis Blondel l'infatigable, pour notre édification et celle des générations à venir, s'attarde à Saxon. Il ne reste de ce bourg, gardien des cols conduisant dans la vallée de Bagnes, qu'une tour énorme, massive, et une église romane qu'il vaudrait la peine de rénover ou tout au moins d'entretenir. Pour nous qui nous sommes attardés longtemps et à maintes reprises en ces lieux solitaires et attachants, le vœu est profond qu'une instance cantonale compétente y accorde son attention.

Mais cette balade n'est pas terminée. M. Blondel, comme pris d'un regret d'équité, revient sur ses pas et le long d'un Rhône aux reflets d'acier remonte jusqu'à Môrel. Il y a là deux castels, celui de Mancapart et celui de Dirrenberg dont les lointaines origines s'auréolent d'un voile de légende. On ne sait pas grand chose de ces ruines que doivent habiter maintenant les lutins et les farfadets. M. Blondel analyse pans de murs et parchemins, mais on ne peut guère que supposer.

Probablement qu'au milieu du XIII^e siècle la ruine était déjà consommée. Et comme nos livres montagnards préféraient leurs modestes demeures aux positions fortifiées qui peuvent ne pas servir que d'abri en cas de guerre, mais d'instrument de domination, on ne s'ingénia pas à les restaurer.

M. Raymond Oursel publie ensuite des notes archéologiques sur l'abbatiale d'Abondance en Chablais. Cette région voisine du district de Monthey auquel l'a lié une fraternité séculaire sous le sceptre des ducs de Savoie nous est devenue paradoxalement plus étrangère depuis que l'auto abrège les distances. Au temps où nos pèlerins passaient le col de Morgins plusieurs fois l'an, où les marchands visitaient alternativement les foires de chaque côté des monts, où les Montheysans trouvaient épouses à Saint-Jean d'Aulph et dans les villages environnants, des relations étroites ne pouvaient manquer de se développer.

Il était bon de relire quelque nouvelle sur cette abbatiale remarquable apparentée à St-Maurice.

Ces six études n'ont pas épuisé l'ouvrage. C'est au tour du Haut-Valais maintenant de nous livrer une intéressante contribution en allemand due à la plume de MM. O. Steinmann et Jos. Bielander. Le premier relate la vie et recense les œuvres du sculpteur baroque Antoine Sigristen de Brigue, mort en 1745.

Ce probe et magnifique artiste qui a marqué son passage dans de nombreuses églises et chapelles du Valais, et même des Grisons, méritait cet hommage complet. Le père capucin O. Steinmann se livre dans ces pages à une étude critique de l'art de Sigristen qui fut certainement influencé par les courants interna-

NOS REPORTAGES**L'humour des gens sérieux**

Les gens sérieux qui prenaient Samuel Chevallier et Jack Rollan pour de dangereux plaisantins ont fini par s'émouvoir du succès de l'Oeuf de Colombe, et après de graves méditations, ils ont trouvé, pour remplacer M. Kobelt au Conseil fédéral une recrue nouvelle :

Le général Guisan.

Cette idée a germé dans l'esprit de M. Théo Choppard et la Nouvelle société helvétique a tout l'air de la trouver séduisante.

Pourtant, dans ce milieu où la rigidité du raisonnement apparaît symboliquement dans le col droit, on n'a guère le cœur à la blague.

M. Théo Choppard s'est avisé tout à coup que le pays passait par une crise de confiance et qu'il importerait d'y porter remède.

Nous lui passons délicatement la plume :

« Une situation extraordinaire, écrit-il, requiert des mesures extraordinaires. Cette situation, il y aurait un moyen d'en amorcer le redressement ; ce serait, ne fût-ce que pour un an, d'appeler le général Guisan à la tête du Département militaire. Le malaise ne serait pas dissipé d'un coup, mais le climat serait modifié ; le débat qui s'impose s'engagerait dans la confiance et se poursuivrait avec sérénité et objectivité. »

J'espère que vous êtes sensibles à ce comique involontaire et que le ton de ces lignes vous réjouit autant que le fond.

Flanquer 365 jours de service actif au général Guisan, en pleine jungle politique, il faut avouer que c'est génial !

Après on le remercierait...

Pas besoin, n'est-ce pas ? de préciser le sens qu'on accorde à ce mot, dans les milieux parlementaires.

* * *

Si Jack Rollan ou Samuel Chevallier avaient osé se risquer à une telle proposition, on les aurait soupçonnés de se payer notre tête à tous, y compris celle du général, et on leur aurait montré que cela coûtait cher.

tionaux de l'époque. Une documentation photographique judicieuse nous permet de mieux comprendre un texte quasi professionnel.

Quant à M. Jos. Bielander, il a étudié comment furent abornées les propriétés en Valais, depuis les temps les plus anciens. L'auteur le dit lui-même, le sujet mériterait encore de plus amples études. Mais comme il est traité, il nous donne déjà d'utiles renseignements sur un mode de faire qui créa d'interminables dissensions et même de sanglants règlements de compte au cours des âges.

Cela vous semble tout naturel, ces taillis, ces pierres verticalement posées, ces barrières primitives qui ceignent les prés et les alpages. Il y eut des siècles de mise au point et même de recherches d'un système régionalement uniforme.

Et voilà le livre terminé, lecture hâtive car l'actualité n'attend point. Mais je me promets d'y revenir et je vous engage d'en prendre connaissance, si ces vacances pluvieuses vous en laissent le loisir.

Ch. BOISSARD.

Il est entendu, en effet, qu'ils font preuve d'une coupable légèreté.

Les gens sérieux ont sur nos deux amis cette supériorité de pouvoir formuler impunément les pires sottises ou les hypothèses les plus saugrenues. On prend, pour les écouter, l'attitude du penseur de Rodin, le derrière au frais et le poing sous le menton.

Je ne crois pas, quant à moi, que M. Théo Choppard soit resté trop longtemps la tête au soleil, mais alors, c'est à se demander si c'est au général Guisan ou à nous tous qu'il en veut pour envisager la solution du désespoir.

Un bon chef militaire — et je n'ai pas besoin de rappeler des exemples — n'est pas fatalement un grand politique.

Il y faut des qualités différentes.

De quoi s'agit-il ? Comme disait Foch, lorsqu'il était en veine de mots historiques...

Eh bien, partisans et adversaires de l'initiative Chevallier sont bien convaincus qu'il importe absolument d'en finir avec les exorbitantes dépenses militaires et qu'il convient maintenant d'harmoniser nos sacrifices à nos possibilités financières.

On ne clarifiera pas la situation par des discours, ni même en remplaçant par un autre un bouc émissaire.

Ce n'est pas M. Kobelt qu'il faut absolument changer.

C'est l'esprit des bureaux.

Sans doute est-il plus aisé d'incriminer un homme, un seul, plutôt que de réformer un système.

M. Théo Choppard a grand tort de s'imaginer que le général Guisan, en se muant en docteur Coué du Département militaire, arriverait à guérir un mal par une confiance aveugle.

Les plus fins politiciens y perdraient leur latin de cuisine électorale...

Ce qu'il faut, c'est favoriser, à l'occasion des prochaines démissions en cascade, un climat nouveau, plus facilement respirable.

Ne faisons pas du général Guisan, Monsieur Guisan...

Son prestige en serait atteint sans profit pour personne.

Tout cela devrait aller sans dire...

Pourquoi faut-il que les gens réputés sérieux aient la plaisanterie plus lourde que les gens réputés légers ?

A. M.

Les catastrophiques inondations dans le Bengale...

50.000 personnes sont sans abri à la suite des inondations dans la province de Jalpaiguri, au nord de l'Etat de Bengale occidentale, d'après les statistiques officielles.

100.000 personnes ont été directement affectées par les inondations dans ce district.

D'autre part, 1100 kilomètres carrés de terres ont été inondés et les eaux, en se retirant, ont laissé au moins 160 kilomètres carrés de terres recouvertes d'un dépôt de sable et totalement inutilisables pour les cultures dans les mois à venir.

Dans l'Etat de Bihar, le fleuve Kosi inonde maintenant les régions orientales de l'Etat où 400 villages dans un rayon de 1600 kilomètres carrés ont été détruits. L'eau potable se fait de plus en plus rare et l'on craint de nouvelles crues à la fin du mois d'août, date à laquelle on pense que le fleuve Kosi montera une seconde fois.

Enfin, dans l'Etat d'Assam, près de 200.000 personnes sont sans abri dans un rayon de près de 1600 kilomètres carrés.

Banque Populaire de Martigny

Tél. 61275 - Compte de chèques postaux Il c 1000

Capital et réserves : Fr. 2 000 000.-

Crédits commerciaux - Crédits de construction - Prêts hypothécaires et sous toutes autres formes
 Dépôts à vue ou à terme en compte courant - Carnets d'épargne - Obligations à 3 et 5 ans
 Gérance de titres

CHRONIQUE DE MONTHEY

Une affaire qui fait du bruit

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des décisions du Conseil communal concernant la construction d'un bâtiment scolaire et des pourparlers engagés pour l'achat du terrain nécessaire. On sait que le Conseil général avait sanctionné cet achat. Or, le lendemain de la séance du Conseil général, on apprenait avec étonnement à Monthey que le terrain promis à la commune avait été vendu ! Un communiqué — que nous avons publié — fut adressé au journal local. Or, voici que le propriétaire du terrain a publié à son tour la mise au point que voici :

Mise au point

Dans un communiqué du 29 juillet 1954, l'Administration communale de Monthey, sous la plume ou du moins l'inspiration de son président, déclare notamment que, en dépit d'accords parfaits qui ne pouvaient prêter à aucune équivoque, la parcelle de terrain de l'avenue de l'Industrie a été vendue à un tiers qui en a offert un prix supérieur à celui convenu.

La propriétaire de ce terrain s'inscrit en faux contre une telle déclaration.

Il n'y a eu ni promesse de vente, ni accord parfait, mais uniquement pourparlers.

La propriétaire, qui n'a jamais eu le moindre contact personnel avec M. Delacoste, était disposée à donner la préférence à la commune, non seulement à prix égal, mais même à un prix de 10.000.— et finalement 20.000 francs inférieur à d'autres offres.

Elle a vendu son terrain à un tiers après que M. Delacoste ait jugé inutile de la recevoir. Le 24 juillet 1954, elle était descendue de Morgins tout exprès pour solliciter une entrevue.

Toutes réserves sont faites, vu la nature des accusations lancées publiquement.

A la suite de la parution de ce communiqué, l'Administration communale a donné les renseignements complémentaires suivants :

Décisions du Conseil communal
Séance du 29 juillet 1954Achat d'une parcelle de terrain
à l'Avenue de l'Industrie

L'achat par la commune d'une parcelle de terrain à l'avenue de l'Industrie pour la construction du bâtiment scolaire ayant provoqué des réactions diverses dans le public, le Conseil, en sa séance du 29 juillet, a décidé de publier le rapport que M. Delacoste, président, lui a présenté sur cet objet :

« M. Delacoste, président, annonce au Conseil que Mme Léonce Delaloye a vendu à M. Joseph Dionisotti, ensuite de démarches faites auprès d'elle par M. Etienne Multone, la parcelle de terrain de l'avenue de l'Industrie qu'elle s'était déclarée d'accord de céder à la commune au prix de fr. 17.— le mètre carré.

Le 5 mars 1954, la Commission spéciale du bâtiment scolaire, après avoir pris connaissance du rapport des trois experts du 29 février 1954, a décidé d'indiquer dans l'ordre suivant les emplacements auxquels elle donnait la préférence pour la construction du nouveau bâtiment scolaire :

1. terrain de Mme Léonce Delaloye, avenue de l'Industrie ;
2. terrain du Crochetan ;
3. terrain du Cotterg ;
4. terrain communal sis au delà du Pont.

M. Delacoste, président, a été chargé d'entreprendre des démarches auprès de Mme Delaloye.

Il s'est approché de M. Henri Delaloye et l'a prié de demander à sa mère si, pour éviter une demande d'expropriation, elle serait disposée à céder son terrain de l'avenue de l'Industrie à la commune pour y construire le nouveau bâtiment scolaire.

M. Delaloye a fait savoir que Mme Delaloye était en principe d'accord de faire droit à la requête de la commune, mais qu'elle préférerait que le prix de vente fût fixé d'un commun accord plutôt qu'à dire d'experts, suivant la procédure prévue par la loi cantonale d'expropriation.

Il a articulé le chiffre de fr. 18.— le mètre carré.

M. Delacoste, président, a jugé ce chiffre un peu élevé ; il s'est déclaré prêt à proposer au Conseil d'abord fr. 16.— et ensuite fr. 17.— le mètre carré, en justifiant ce chiffre par le calcul approximatif suivant :

Valeur du terrain, compte tenu des transactions faites dans le quartier, environ . . . Fr. 13.—
somme à laquelle il faut ajouter le quart en sus légal Fr. 3.25
Fr. 16.25

Désirant faire prendre une décision par le Conseil en vue de la prochaine convocation du Conseil général, M. Delacoste a prié par téléphone M. Delaloye de lui donner une réponse définitive, réponse qui fut affirmative.

Le 23 juillet dernier, jour fixé pour la séance du Conseil général, au début de l'après-midi, M. Delaloye est venu au domicile de M. Delacoste, président, et lui a demandé s'il était bien certain que le prix fixé était de fr. 17.— et non de fr. 17.50 ; il a ajouté que sa mère avait reçu une offre de fr. 18.—.

M. Delacoste, président, a répondu qu'il était certain de ce chiffre qu'il avait du reste toujours indiqué à ses collègues du Conseil.

Il a été alors convenu que M. Delaloye irait à Morgins pour en référer à sa mère, et que s'il ne faisait aucune communication à M. Delacoste avant la réunion du Conseil général, le prix de fr. 17.— pouvait être considéré comme admis.

A son retour de Morgins, soit vers 17 heures, le même jour, M. Delaloye s'est rendu à nouveau chez M. Delacoste, président, et lui a déclaré que sa mère ne revenait pas sur le prix de 17.— qui devenait ainsi définitif.

C'est fort de cette déclaration formelle et ne pouvant prêter à aucune équivoque que M. Delacoste, président, a pu annoncer au Conseil général que le marché était conclu au prix de fr. 17.— le mètre carré.

Le lendemain samedi 24, dans la matinée, M. Delaloye s'est présenté chez M. Delacoste, président, et lui a annoncé que sa mère avait reçu une offre de fr. 20.— le mètre carré de M. Etienne Multone, entrepreneur.

Il lui a demandé si le Conseil ne pourrait pas reconsidérer le problème, étant bien entendu qu'à prix égal la préférence serait donnée à la commune.

M. Delacoste, président, a répliqué que les organes de la commune avaient pris une décision sur la base d'accords précis et qu'il appartenait à Mme Delaloye de décider si elle tenait ses engagements. Il s'agit, a-t-il précisé, d'une question d'ordre moral qu'il appartenait à elle seule de trancher.

M. Delaloye suggère que M. Delacoste, président, ait un entretien avec sa mère. M. Delacoste répond que cette entrevue lui paraît inutile, en présence de la décision prise par les organes de la commune.

Lundi matin le 26, M. Delaloye est venu annoncer à M. Delacoste, président, à son bureau personnel, que sa mère avait renoncé à traiter avec la commune, qu'elle avait vendu son terrain au prix de fr. 22.— le mètre carré à M. Joseph Dionisotti dont M. Etienne Multone avait été le mandataire. »

MARTIGNY

Pour un séjour en Suisse
d'enfants autrichiens victimes
des inondations

La section de Martigny et environs de la Croix-Rouge suisse communique :

Depuis la catastrophe due aux inondations qui s'est abattue sur l'Autriche, de nombreux enfants, dont les familles ont dû être évacuées, sont placés provisoirement dans des camps et des écoles. Ces enfants ne pourront réintégrer, pendant un certain temps encore, leurs foyers détruits ou gravement endommagés. De plus, il y aurait danger pour eux de contracter des maladies dans les zones inondées.

La Croix-Rouge suisse souhaiterait répondre au vœu des autorités et de la Croix-Rouge autrichienne et recevoir trois cents de ces enfants, pour une période de trois semaines environ. Toutefois, cet accueil sera seulement possible si un nombre suffisant de familles suisses s'offre à héberger un enfant autrichien victime des inondations, déjà à partir du 20 août.

Nous prions les familles de s'annoncer, pour l'accueil d'enfants, à la section de Martigny et environs de la Croix-Rouge Suisse.

Un cycliste blessé

M. André Chappot, de Martigny, ouvrier à l'usine des produits azotés, circulait en ville à vélo. En voulant se déplacer sur la gauche, il fut renversé par une auto zuricoise qui le suivait. M. Chappot fut blessé à une jambe. Il souffre en outre de plaies et de contusions. Les deux véhicules ont subi des dégâts.

Une auto et un scooter volés

M. Gustave d'Andrès, de Martigny, avait laissé pour la nuit son auto près du buffet de la gare à Martigny. M. Félix Pache, de Genève, avait également laissé sa machine en stationnement à la rue du Rhône. Or, hier matin, ni M. d'Andrès ni M. Pache ne retrouvèrent leurs véhicules.

Ils déposèrent plainte à la police qui commença aussitôt son enquête. Celle-ci permit de découvrir la voiture dans un chemin de campagne près du Guercet. Elle était endommagée et du matériel avait disparu. Quant au scooter, il n'a pas encore été retrouvé.

Servette à Martigny

Le public de Martigny sera gâté en cette fin de mois d'août. Le Martigny-Sports a en effet prévu deux rencontres amicales de choix avant le premier match de championnat qui opposera, au stade municipal, le 29 août, Vevey I à Martigny I.

Tandis que le F.C. Fribourg I sera notre hôte le 22 août, Servette rencontrera notre première équipe le dimanche 15 août à 16 heures. Les Genevois se déplaceront avec leurs internationaux Parlier, Neury, Fatton et J.-P. Friedlaender, transfert du Martigny-Sports.

Une chance pour les jeunes !

Dans le cadre des réalisations de la nouvelle saison, le comité du Martigny-Sports a réservé cette année une très large place au « Mouvement juniors ». C'est ainsi que M. Gremaud s'occupera uniquement de l'entraînement de nos jeunes, en collaboration avec M. Gözl, entraîneur des équipes supérieures.

M. Emile Darbellay, de Martigny-Bourg, a été choisi comme manager, et M. Pierre Saudan sera le membre responsable du comité.

Le Comité du Martigny-Sports n'a reculé devant aucun sacrifice pour mériter la confiance des parents et invite tous les jeunes qui s'intéressent au beau sport qu'est le football à s'inscrire sans tarder auprès de M. Gremaud, coiffeur à Martigny-Ville, ou le mercredi soir lors de l'entraînement au stade municipal dès 18 h. 15.
Le Comité.

Une carrosserie de la place
se distingue

On se souvient d'un accident survenu près de Morges, où une voiture de marque française vint s'embourner sous un camion en stationnement. La machine fut littéralement défoncée et, de la carrosserie, il ne restait que des tôles froissées. Ni à Lausanne ni ailleurs le propriétaire ne trouva quelqu'un qui veuille entreprendre la réparation de sa machine. La carrosserie Germano, de Martigny, fut sollicitée à son tour et elle accepta. On peut voir maintenant, dans ses ateliers, la machine « retapée », qui est comme neuve. Elle sera livrée samedi à son propriétaire qui fut le premier étonné de voir comment les habiles artisans martigneraient avaient réussi à refaire, de l'épave qu'elle était, une voiture impeccable.
(Communiqué.)

AU MIKADO

On danse samedi 7 et dimanche 8 août en soirée avec Eric Christen, du théâtre des Faux-Nez de Lausanne.

† Alfred Pierroz

C'est avec une profonde douleur que l'on a appris le décès de M. Alfred Pierroz, le dévoué caissier du Conseil mixte, décédé à l'âge de 79 ans.

Il avait reçu dernièrement la montre en or du Conseil mixte pour ses dévoués services pendant plus de quarante ans. Le regretté défunt comptait parmi l'un des plus anciens abonnés du Confédéré.

Nous adressons à sa famille l'expression de notre profonde sympathie.

O.J. du C.A.S.

Dimanche, course au Besso.

Les Spectacles

Au Cinéma CORSO, Martigny

Le Cinéma CORSO est heureux de pouvoir présenter au public le dernier film de Raf Vallone : « **Lèvres closes** », un film dont le sujet touchera tous les cœurs. Version française.

Cinéma ETOILE, Martigny

« **UNE FILLE DANS LE SOLEIL** », une nouvelle production française « avé l'assent » du Midi. Un grand film qui vous offrira une véritable pinte de bon sang, avec Henri Genès, la sympathique vedette de « **NOUS IRONS A PARIS** », la nouvelle étoile du cinéma français Myriam Bru et les acteurs des films marseillais : Jacques Morel, René Sarvil, Ardisson et Yvette Etiévant.

Dimanche 8, à 17 heures, dernière séance : « **La Forêt de la Terreur** », avec Jim-la-Jungle.

Cinéma REX, Saxon

Vendredi 6 : « **LA VIE EST UN JEU** ».

Une étourdissante comédie française, menée à une cadence dynamique avec Rellys, Jacqueline Delubac, Félix Oudart, Jimmy Gaillard, etc.

Samedi et dimanche (14 h. 30 et 20 h. 30), un double programme exceptionnel :

1. LES NOUVELLES AVENTURES DE RIN-TIN-TIN.
2. LA FORET DE LA TERREUR.

Dimanche 8 à 14 h. 30 : séance pour enfants avec les deux programmes. Entrée : 1 fr. Adultes, 1.50.

Ciné Michel — FULLY

Du 5 au 8 août : « **Wanda la Pêcheuse** », un film

CONTHEY

MAYENS DE PLEMPROZ

Fête champêtre

On se souvient que l'année dernière déjà, à l'occasion de l'inauguration de la laiterie de Biollaz, une fête champêtre à laquelle s'était associé le célèbre aviateur Geiger, avait réussi à déridier jeunes et vieux et sacré de ce fait ce 15 août 53.

A la demande d'un nombreux public, les organisateurs ont mis sur pied l'édition 54 en s'assurant, outre les atterrissages acrobatiques de l'as pilote valaisan, le concours de l'ensemble de cuivres « Roule ta bosse » de Vétroz.

Au programme : « Allons faire un petit tour... en l'air ! » Danse sur l'herbette. Cantine, raquette, tombola et jeux divers. Service de jeeps, depuis Ardon, Vétroz et Conthey.

L'horaire et le programme détaillé paraîtront ultérieurement. Qu'on se le dise !

Renseignements : (027) 4 13 53 et 4 31 46.

Dix fois dix de file !

Au concours de groupes de la Société suisse des caarbiniers, M. Rudolf Andres, de Meiringen, a réussi une passe de 100 points, ce qui représente dix fois 10 de file. C'est la première fois qu'un tel résultat est enregistré.



FÊTES DE GENÈVE



Grandes illuminations - Batailles de confetti - Concerts - Bals

VENDREDI 13 AOUT - Soirée :
Corège : « Provinces françaises et cantons suisses »

SAMEDI 14 AOUT - Matinée :
Corso fleuri

SAMEDI 14 AOUT - Soirée :
Grand feu d'artifice dans la rade

DIMANCHE 15 AOUT - Matinée :
Corso fleuri

DIMANCHE 15 AOUT - Soirée :
Corège : « Provinces françaises et cantons suisses »

LUNDI 16 AOUT - Soirée :
Concert de la « Garde Républicaine »

Billets C.F.F. et S.N.C.F.
A PRIX RÉDUITS

ÉVIONNAZ
Taverne des Amis

Augustin LUGON-RUFFIEUX, propriétaire.
Ambiance agréable
Sa petite terrasse, son nouveau Jardin ombragé.
Jeu de quilles Parc autos
Représentation : VINS ET SALAMIS.

Apéritif à la gentiane

SUZE

inimitable pour la finesse
de son bouquet



Deux sages décisions de Berne

(De notre correspondant particulier)

Si les conseillers fédéraux sont en vacances — et le président de la Confédération se repose fort démocratiquement dans une station du Haut-Valais — les bureaux travaillent, à un rythme sage et prudent, mais enfin ils travaillent, puisque, ces tout derniers jours, nous avons reçu deux communiqués d'une certaine importance et qui, l'un et l'autre, nous ont fait plaisir.

Le premier concerne la fâcheuse ordonnance du 26 janvier 1954 dont il limite très sensiblement et fort heureusement la portée.

Il vous souvient peut-être qu'au début de l'année, soucieux de compléter les mesures de défense nationale, le Conseil fédéral avait fixé dans ses grandes lignes l'organisation des équipes civiles de protection et de secours en cas d'attaques aériennes ou de bombardement. Intention excellente, certes, mais réalisée de telle façon que l'ordonnance du 26 janvier prévoyait une véritable mobilisation civile non seulement des hommes en âge de servir, mais des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles de 15 à 20 ans, des vieillards jusqu'à 65 ans, enfin des étrangers. Or, cette extension considérable de l'obligation de servir se fondait non pas sur une loi en bonne et due forme que le souverain aurait accepté de manière expresse ou tacite, mais sur un arrêté de 1934, voté d'urgence et dont la base constitutionnelle est plus que discutable.

C'est contre cette procédure, qui fait fi des droits du peuple, plus encore que contre le contenu même de l'ordonnance, que des protestations se sont immédiatement élevées dans la presse. Elles ont trouvé un écho aux Chambres, puisqu'en mars deux députés ont demandé, par voie d'interpellation, que le Conseil fédéral revise sa thèse. Dans la session de juin, tout en essayant de justifier la première décision — que seul un étroit formalisme juridique permet d'admettre, mais qui est indéfendable du point de vue politique et psychologique — M. Feldmann donna l'assurance que le gouvernement soumettrait la question à un nouvel examen. Il le fallait bien d'ailleurs, car certains cantons ne cachaient pas qu'il leur serait malaisé d'exécuter l'ordonnance fédérale.

La promesse est maintenant tenue puisqu'une circulaire adressée aux gouvernements cantonaux réduit les mesures prévues à un minimum parfaitement acceptable dans l'état actuel de la législation. Le communiqué précise bien qu'il s'agit d'une décision provisoire, en attendant de nouvelles dispositions. Cela signifie sans doute qu'on se hâtera quelque peu de mettre sur pied un texte

légal pour remplacer l'arrêté urgent de 1934. C'est ce qu'on aurait dû faire depuis longtemps déjà.

Au demeurant, le recrutement pour les organismes de protection civile et de secours se bornera aux cadres. Et seuls seront instruits des hommes en âge de servir mais qui ont été laissés à la disposition des autorités civiles pour des tâches civiles. On pourra aussi instruire des hommes ou des femmes d'origine suisse non astreints au service, mais seulement s'ils s'annoncent volontairement. Cette fois, il n'est plus question des étrangers.

De la sorte, tout rentre dans l'ordre et ni la constitution ni la loi ne subissent plus aucune entorse.

Pourquoi donc n'a-t-on pas commencé par où l'on fut bien obligé de finir, sous la pression d'une opinion publique justement alarmée, mais qu'on avait, comme à l'ordinaire, négligé d'informer ?

Lors des débats sur la crise laitière, on n'a pas manqué de faire observer, du côté paysan, que malgré la surproduction indigène, les importations de produits laitiers — lait condensé et lait en poudre — prenaient des proportions inadmissibles. En effet, tandis que peu avant la guerre on n'achetait à l'étranger que 77 tonnes de lait en poudre en moyenne annuelle et 5 tonnes de lait condensé, la statistique a enregistré, en 1953, 2500 tonnes de lait condensé et 1600 tonnes de lait en poudre.

Sans doute, cela ne représente-t-il que le 1% de la production suisse de lait commercial. Il n'en reste pas moins que ces importations massives sont choquantes alors que l'on a grand peine à écouler les produits du pays.

Les associations paysannes se sont inquiétées de cet état de chose et les autorités également. Si, pour le lait condensé, il n'est guère possible de prendre des mesures de restriction, puisqu'il figure sur la liste des produits libérés dressés par l'OECE, les pouvoirs politiques peuvent intervenir en ce qui concerne le lait en poudre.

En juin dernier, le Département de l'économie publique, se fondant sur l'arrêté d'octobre 1933 concernant les mesures de défense économique envers l'étranger, ordonnait la prise en charge obligatoire de lait en poudre suisse par les importateurs. Pour que cette mesure pût se fonder aussi sur l'art. 23 de la loi sur l'agriculture, il fallait l'avis de la commission de spécialistes et celui de la commission consultative. Ces deux

organismes se sont prononcés en faveur de la prise en charge, contre l'opinion d'une minorité qui aurait préféré une augmentation des droits de douane.

Quant au Conseil fédéral, il a suivi la majorité et, définitivement, il vient de subordonner l'importation de poudre de lait entier, utilisé surtout pour la fabrication du chocolat, à la prise en charge de marchandise suisse de même catégorie. La quantité prise en charge ne pourra pas dépasser le double des importations.

Cette décision est heureuse, car tout allègement du marché du lait, si minime soit-il, est le bienvenu. P.

A TRAVERS le monde

Nouvelles victimes de la « guerre de Troie » !

La « Guerre de Troie » a fait de nouvelles victimes. En effet, 160 personnes ont été contusionnées, 43 d'entre elles ont même dû être hospitalisées au cours de la reconstitution d'une bataille dans un studio romain, où l'on tourne actuellement « Hélène de Troie ».

L'incident a été provoqué par un cheval (plus fougueux que le fameux cheval de Troie), qui, effrayé par le bruit de la « bataille », s'est jeté sur un groupe de figurants.

Une note soviétique pour une conférence sur la sécurité européenne

L'Union Soviétique a fait remettre par ses ambassadeurs à Londres, Paris et Washington, aux trois grandes puissances occidentales une nouvelle note pour la convocation d'une conférence des ministres des Affaires étrangères de l'Union Soviétique, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France au mois d'août ou de septembre pour la discussion du plan russe pour la sécurité européenne.

CIRCULAN calme

Détend les NERFS et fait disparaître les migraines

Prendre quotidiennement 2 cuillerées à soupe de CIRCULAN, préparation non toxique, contre les troubles de la circulation. La CURE aux herbes médicinales de saveur agréable, Fr. 4,95, 11,20, en vente chez votre pharmacien et droguiste. CIRCULAN combat les troubles circulatoires.

Sociétés Savantes, PARIS

2, Boulevard des Philosophes, Genève — Tél. 25 46 93

ÉCOLE ARTISTIQUE DE COUPE

Prof. Mlle KOTTELAT

Cours coupeurs, coupeuses, fourreurs. Formation couturières, lingères, vêtements enfants. Préparation en un an selon programme avec deux leçons de deux heures par semaine. Les élèves obtiennent le diplôme de Paris

NOUVEAUX COURS EN SEPTEMBRE

Sommelière

ON DEMANDE tout de suite sommelière dans TEA-ROOM à MARTIGNY.

S'adresser au bureau du Journal.

On cherche jeune fille comme

sommelière

Tél. (027) 4 13 14



CONDUITE INTERIEURE à partir de

Fr. 4.800.-

KASPAR FRERES Garage Valaisan SION

Tél. 2 12 71

Distributeurs locaux :

Brig : Franz Albrecht, Garage des Alpes. Montana : Pierre Bonvin, Garage du Lac. Orsières : Gralien Lovey, Garage de l'Entremont. Visp : Edmund Albrecht, Garage. Martigny : A. Métrailler, Garage. Monthey : F. Morel, Garage du Stand.

Sommelière

aimable et capable, cherche place de préférence à Martigny ou environs. Parle français, allemand et italien.

Offres sous chiffres : P. 9595 à S., PUBLICITAS, SION



DRAPEAUX de sociétés Broderie artistique Maison spécialisée pour la Suisse romande Tél. (021) 22 51 72

CHIANTI

d'origine **PAUL BAUMANN, Vins** anc. Ch. DARBELLAY & Cie MARTIGNY-BOURG Tél. 6 17 39

JEUNE FILLE

aimable, cherche place à Martigny, de préférence dans magasin ou tea-room. Connait le service du magasin. Parle trois langues.

Offres sous chiffres : P. 9595 à S., PUBLICITAS, SION

Docteur JOLIAT, Mase cherche

jeune bonne

à tout faire, aimant les enfants. Entrée 1er septembre.

Docteur ROUILLER

MEDECIN - DENTISTE MARTIGNY **absent** jusqu'au 22 août

A VENDRE beaux plantons traités

choux-fleurs Sexe : 2 fr. 50 le cent ; le mille, Fr. 20.— ; poireaux, Fr. 8.— le mille ; céleris-pommes, Fr. 35.— le mille ; chî-corée scarole, Fr. 2.— le cent.

Se recommande : Maison E. GUILLOD-GATTI, marchand grainier, NANT-VULLY. Téléphone (037) 7 24 25

Dr G. de Lavallaz

MARTIGNY A REPRIS SES CONSULTATIONS

Pour tous vos transports

Elie MARCLAY Choëx-Monthey Tél. 4 22 40

ON CHERCHE bon orchestre

3 - 4 musiciens pour le 22 août. Téléphoner le soir au numéro (026) 6 32 58

Favorisez le commerce local

ALIX ANDRÉ

Lauréat de l'Académie française

L'Ennemie

ROMAN



L'ENNEMIE

38

A en juger par le changement de visage de Didier, la nouvelle devait être grave, en effet. Silencieusement, le jeune homme acheva de se déganter, tandis que Mme de Rollan poursuivait :

— Je ne sais quel jour ni à quel moment Deirdre a eu cette... idée. Mais Villiers, lui, était là, à la place que vous occupez vous-même, ce matin.

— Que lui avez-vous répondu ?
— Rien... ou plutôt simplement qu'avant de poursuivre plus avant une telle conversation nous devions vous attendre.

— Cela était parfaitement inutile, remarqua Thibaut avec une certaine ironie.

La réflexion ne plut pas à la vieille dame, dont les hauts sourcils se froncèrent. Cependant, nulle parole n'extériorisa son mécontentement.

— Eh bien ! reprit Didier, je ne vois pas d'autre moyen que de dire la vérité à Deirdre.

— Il n'y en a pas d'autre, répéta machinalement Mme de Rollan. Il n'y en a pas d'autre !

Et soudain, cette colère que, depuis le matin elle essayait de refouler, éclata. Elle quitta le fauteuil dans lequel elle s'était assise depuis un instant et, d'une voix étouffée :

— Ah ! le rustre ! l'impertinent ! le parvenu ! Oser compter avec moi, avec nous ! Oser mesurer ses gestes, sa générosité, alors que je lui avais donné ce que je possédais au monde de plus précieux ! Oh ! qu'il était bien uniquement le fils de ses œuvres, mais non point d'une famille dont il eût pu recevoir quelque éducation !

« Petiteesse ! Calcul ! Oui, tel était bien Stephen Morgan ! Et ce sont ces gens, mon cher Didier, ce sont ces gens qui s'introduisent dans nos familles, viennent y enlever nos filles et disparaissent, en laissant, goujatement, un addition !... »

« Une addition, répéta-t-elle d'un ton atterré, en se laissant de nouveau tomber dans son fauteuil.

Malgré la gravité de la situation, le jeune homme s'accorda la permission de sourire. Ce procès de Stephen Morgan, aussi violent que si l'Américain eût encore été de ce monde, parlait, bien qu'il s'en défendît, à son humour. Il ne put s'empêcher de remarquer :

— M. Morgan est mort. Vous ne pouvez l'accuser de réclamer...

— Et qu'avait-il besoin de mettre Deirdre au courant de ses affaires ! C'est cela que je lui reproche ; c'est cela qui fut inélegant et mesquin. Quelle importance, je vous le demande, peuvent avoir quelques millions pour cette enfant dont la fortune est immense et... qui ne sait même pas s'en servir ?

— C'est à elle qu'il faut le dire, ma mère. Je crois qu'elle acceptera fort bien vos explications.

— Oui, sans doute.

Mme de Rollan se redressait, paraissait reprendre courage. Un effondrement aussi en dehors de toutes les lois mondaines, qui prescrivent le calme et la maîtrise de soi en toutes circonstances, était indigne d'elle. Elle passa un fin mouchoir garni de dentelles sur ses lèvres et, interrogeant le jeune homme du regard autant que de la voix :

— J'ai pensé, Didier — vous me direz si vous m'approuvez, — que nous pourrions mettre Maud au courant de... de nos difficultés. Elle et Deirdre se sont prises de tendresse l'une pour l'autre. Cette affection facilitera notre tâche.

— Je vous approuve entièrement, ma mère. Le concours de Maud serait précieux.

— Tâchons donc de nous l'assurer sans tarder.

Mme de Rollan se leva lourdement pour atteindre la sonnerie sur laquelle elle appuya plusieurs fois.

L'ENNEMIE

39

A la femme de chambre qui parut, elle demanda d'aller prévenir Maud qu'elle était attendue dans le bureau. Puis elle reprit sa place et, dans l'énerverment de l'attente, se mit à battre une marche, de ses doigts épais, sur le bras du fauteuil.

Maud, cependant, ne tarda pas à pénétrer dans la pièce. Elle se trouvait, avec Deirdre, dans le hall et n'avait eu que quelques pas à faire pour se rendre à l'appel de sa grand-mère. Elle ne témoignait rien de sa surprise et tendit la main à Thibaut, qu'elle n'avait pas vu depuis plusieurs jours.

— Assieds-toi, mon enfant, dit Mme de Rollan, tandis que Didier avançait un siège à la jeune fille et s'emparait de ses béquilles qu'il déposa près d'elle. Comme, depuis la mort de notre chère Irène, tu es l'aînée, tu dois connaître nos ennuis et, au besoin, nous aider à y remédier. N'est-ce pas ?

Sans prononcer un mot d'assentiment, sans faire un geste, Maud regardait fixement sa grand-mère. Embarrassée, peut-être, par ce silence, celle-ci croisa les mains sur sa robe de faille grise et reprit :

— Tout d'abord, voici une bien fâcheuse nouvelle : Jean-Luc est venu ce matin me prévenir qu'il ne désirait plus faire partie de l'usine.

Ce coup, asséné sans ménagements, parut faire chanceler Maud. Nul doute que, si elle eût été debout, la jeune fille ne fût tombée. Son dos s'appuya au fauteuil, son visage devint livide et ses mains se crispèrent nerveusement à sa poitrine, comme si elle étouffait.

— Jean-Luc veut quitter les aciéries ? répéta-t-elle d'une voix à peine perceptible.

— Oui.

— Pourquoi ?

— Ah ! en effet, cela est surprenant. Deirdre lui a, imagines-tu, demandé des comptes.

— Eh bien ?
— Eh bien ! il se trouve que la caisse de l'usine accuse un certain déficit.

Et, très vite, la vieille dame ajouta :
— Tu me concéderas, n'est-ce pas ? que Deirdre montre une impatience déplacée pour réclamer aussitôt qu'arrivée les sommes que Morgan...

— Parce que, interrompit Maud, Stephen Morgan avait effectivement versé des sommes à l'usine ?

— A l'usine ?... oui, ou plutôt pas spécialement à l'usine. Les versements étaient faits au nom de Rollan.

— Et alors ?

Le regard interrogateur de Maud ne quittait pas celui de sa grand-mère. Thibaut, l'air ennuyé, était demeuré debout, derrière le siège de sa belle-sœur, et ne prenait aucune part à la conversation. Mais un geste de Mme de Rollan, qui réclamait une approbation, le tira de sa neutralité. Il se contenta, pourtant, d'incliner la tête sans prononcer un mot.

— Alors, reprit la vieille dame en faisant passer d'une main dans l'autre son mouchoir garni de dentelles, alors les sommes en question ne furent pas versées à l'usine, et tu vas savoir pourquoi. Ces aciéries sont un gouffre qui, à certains moments, ne rend rien de ce qu'on lui jette. Ces millions essent été perdus. Ne valait-il pas mieux les réserver... ?

— Ils sont donc simplement mis de côté, en attente ? interrogea l'infirme.

— Pas tout à fait, pas entièrement. Une part a servi à assurer notre existence depuis plusieurs années.

Les mots, on le sentait, venaient difficilement aux lèvres de Mme de Rollan. Et toujours ce regard de Maud, dont la fixité la gênait.

Cueillette des abricots

Avec un retard que, pour une fois, on ne peut imputer à personne, la récolte des abricots va commencer. Les considérations suivantes devraient être retenues pour la présente campagne qui doit débiter et se poursuivre sous le signe de la qualité.

L'abricot Luizet a une excellente qualité intrinsèque. Il faut se souvenir cependant qu'il ne mûrit pas au fruitier comme certains fruits à pépins. Cueilli tout à fait mûr, il risque de supporter mal le transport et la manutention. Cueilli proche de sa complète maturité, il se fait et mûrit. C'est un laps de temps extrêmement court qu'a le producteur pour choisir le moment de cueillette qui établira la coïncidence entre le moment de la maturité et celui supputé de la consommation.

Les arbres mûrissant leurs fruits d'une façon échelonnée, il est donc indispensable d'effectuer la cueillette en plusieurs fois. De 3 à 6, suivant les sujets et le temps dont on est gratifié. Pris à pleine main, avec une légère torsion, le fruit doit se détacher facilement. Lorsque l'on doit casser brindille ou bouquet de mai, l'abricot n'est pas à point.

Cueillis dans les paniers capitonnés, les abricots ne doivent pas être versés brutalement mais délicatement déposés dans les plateaux. Chocs et frotements un peu forts se trahissent par la suite et sont la cause de nombreux déclassements de qualité.

Pour les arbres bien chargés de fruits plutôt petits, un arrosage au pied est de nature, même dans les derniers huit jours, à provoquer une sensible amélioration.

Les prescriptions de qualité ont été publiées d'autre part et nous nous dispensons d'y revenir, persuadé que chacun en a pris connaissance.

Même dans un premier choix, les abricots sont inégaux dans leur grosseur, leur forme et leur coloration. Dans la mesure du possible, on s'attachera à les grouper dans les plateaux suivant ces caractères, ce qui leur donnera un engageant aspect de régularité et d'homogénéité.

Les conditions dans lesquelles débute la présente campagne d'abricots peuvent être estimées bonnes. La formation du prix appuyée sur une ordonnance fédérale laisse espérer très fermement la stabilité. Ces points doivent inciter les producteurs et les expéditeurs à fournir, au cours de la récolte, les efforts dont découlent des intérêts généraux :

- pratiquer l'entre-cueillette afin de permettre le gonflement et le développement des fruits ;
- enlever l'abricot à sa très proche maturité ;
- tendre à la régularisation des apports journaliers ;
- éliminer systématiquement tout fruit ne rentrant pas dans l'une ou l'autre qualité commerciale ;
- soigner la manutention et le transport au dépôt ;
- trier d'une façon correcte selon les normes admises ;
- utiliser les emballages prescrits et conformes ;
- étiqueter soigneusement les emballages ;
- charger avant la limite horaire ;
- assurer un contrôle sévère aux dépôts et au chargement.

Ces points, observés par tous les responsables respectifs, sont de nature à favoriser une bonne campagne 1954 dont la répercussion se fera sentir à l'avenir.

Service du contrôle de qualité :

Jos. SPAHR.

Station cantonale d'arboriculture :
C. MICHELET.

Acheter

chez les membres du Service d'Escompte
c'est servir son intérêt.

LES SPORTS

Tour de Suisse

A peine la Grande Boucle est-elle terminée que nous parlons déjà de l'épreuve la plus importante pour notre pays. Malheureusement, la date fixée pour le Tour de Suisse — qu'elle tombe avant ou après le Tour de France — ne favorise jamais l'engagement des meilleurs coureurs du moment. Or, cette année, plus que jamais, les absents de marque sont nombreux, à commencer par les Suisses Koblet, Kubler, Schaefer, Clerici, pour continuer par les Français Bobet, Robic, etc. Seuls les Italiens, avec Coppi en tête, seront bien représentés et pourront peut-être enfin fêter une victoire dans un tour, cette année.

Le Tour de Suisse 1954 comprend sept étapes totalisant 1400 kilomètres. Pour la première fois, notre épreuve nationale empruntera un territoire étranger.



Le Tour de Suisse de cette année sera surtout un « Tour des Italiens » avec le champion du monde Fausto COPPI (à gauche) comme grand favori. Une victoire de Tour de Suisse manque en effet encore dans le palmarès quasi sans lacune de ce coureur, mais ses rivaux Pasquale Fornara (à droite) et Giancarlo Astrua (au milieu), appuyés eux aussi par de forts coéquipiers, prennent le départ avec la ferme décision de lui disputer la victoire.

ARDON

Tournoi de football

A l'occasion du vingtième anniversaire de sa fondation, le F.C. Ardon organise le 8 août prochain un grand tournoi de football.

Les équipes de Martigny II, Chamoson I, Vétroz I et Ardon I lutteront dès 12 h. 30 pour l'attribution du challenge « Fonderie d'Ardon ». Que tous les sportifs se donnent rendez-vous au Parc des Sports pour assister à ce gala de football. Que ceux qui craignent pour leurs cordes vocales ou leur estomac se rassurent : une cantine bien fournie soulagera les gosiers desséchés et les estomacs affamés.

Après la distribution des prix qui aura lieu à 18 heures, sur la nouvelle place de sports, près de la route cantonale, débutera une kermesse du tonnerre conduite par une formation de l'orchestre « The Sedunys ».

Venez nombreux à Ardon le dimanche 8 août.

Montana-Vermala Hockey-Club

Le Hockey-Club de Montana, dont la dernière saison fut si brillante, organise, le dimanche 8 août à Plans-Mayens, sa traditionnelle kermesse d'été. Celle-ci sera accompagnée d'un grand combat de reines réunissant les meilleures têtes des alpages environnants. En outre, une « guinguette sous bois » permettra aux danseurs de s'en donner à cœur joie ; une cantine typiquement valaisanne réjouira les amateurs de la succulente raclette et des autres spécialités du pays.

Un valaisan à l'honneur au rallye du Mont-Blanc

Disputé en fin de semaine, le VIII^e Rallye du Mont-Blanc n'a pas failli à sa réputation de difficile. En effet, sur 60 partants il y eut seulement 19 arrivés.

C'est avec plaisir que nous relevons au palmarès le nom de M. Pierre-Gérard Parvex, dentiste à Sion. Courant sur une voiture Fiat 1100, il s'est classé deuxième de sa catégorie et sixième au classement général. Le lendemain, il gagna la dure course de côte d'Evian réservée aux participants du Rallye.

Toutes nos félicitations à ce jeune pilote valaisan qui nous promet encore de belles surprises.

†

Madame Adeline PIERROZ-GAY et son fils Marcel ;
Madame et Monsieur Armand MEUNIER-PIERROZ ;
Mademoiselle Julie PIERROZ ;
Madame veuve Léon GAY-PIERROZ, ses enfants et petits-enfants ;

Les enfants de feu Lucien PIERROZ ;
Monsieur Armand DARBELLAY ;
Les enfants et petits-enfants de feu Emma CANTON-PIERROZ ;

Les enfants de feu Berthe CHAPPOT-PIERROZ ;
ainsi que les familles parentes et alliées à Martigny, Bagnes, Genève, Lyon, Berne, Grand-Saint-Bernard, Salvan et Charrat,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alfred PIERROZ

Receveur du Conseil mixte

leur bien-aimé époux, papa chéri, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, décédé le 4 août 1954 à l'âge de 79 ans, après une longue maladie courageusement supportée, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le 7 août 1954, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Priez pour lui !

†

Très touchée par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil,

la famille de Monsieur Paul COMBY
à CHAMOSON

remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

Un merci spécial à l'Harmonie « La Villageoise » et à la Maison Les Fils Maye S.A., vins à Riddes.

†

L'Administration mixte de la Paroisse de Martigny a le regret de faire part du décès de

Monsieur Alfred PIERROZ

son fidèle receveur depuis quarante ans.

Les obsèques auront lieu samedi 7 août 1954, à 10 h.

†

La famille de Monsieur Etienne JORIS
à CHAMOSON

très touchée par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part. Un merci spécial à l'Harmonie « La Villageoise », la Société de consommation et à la Jeunesse radicale.

L'ENNEMIE

40

— Tu le comprends, mon enfant, reprit-elle, peu important que nous prissions, dans la caisse des aciéries, les revenus qui nous étaient nécessaires, ou que, laissant cette caisse intacte, nous utilisions les sommes qui eussent dû la grossir.

La vieille dame se tut. Après deux ou trois secondes de silence, la jeune fille dit lentement :

— Comment puis-je vous apporter mon aide en tout ceci ? Je ne vois pas.

Une aussi évidente bonne volonté combla d'aise la vieille dame. Elle eût redouté de la part de Maud, plus d'incompréhension. Elle sourit.

— Mon Dieu, mon enfant, il semble que tu sois, jusqu'à maintenant, la préférée de notre chère Deirdre. Sans doute te sera-t-il, plus qu'à aucun autre de nous, facile de l'engager à une attente raisonnable avant que la comptabilité de l'usine soit remise en ordre. Au besoin, il faudrait même lui faire entendre qu'il est inélégant de se livrer à des vérifications, et qu'une fortune comme la sienne se doit de montrer un peu plus de désintéressement... de panache !...

Le dernier mot que prononçait Mme de Rollan s'entendit à peine. Un éclat de rire de Maud l'avait couvert. Abandonnant enfin son apparente indifférence, l'infirmière venait de se dresser, le visage enflammé, les yeux brillants de colère.

— Ainsi donc, voilà ce que vous attendez de moi : vous aider à tromper Deirdre, à l'abuser, à la déjouer ! Servir des combinaisons et des intérêts qui seraient contraires aux siens, contraires aussi, quoi que vous prétendiez, à ceux de l'usine ! Et vous avez pu croire un seul instant que j'accepterais !

Elle rit de nouveau et, d'un geste prompt, saisit ses béquilles.

— Vous voulez que je prévienne Deirdre ? dit-elle. Attendez, voilà qui va être fait.

Quant à lui expliquer comment et pourquoi des sommes lui appartenant ont été dépensées, cela, je vous en laisse le soin !

Avant que Mme de Rollan et Didier eussent pu s'y opposer, elle avait quitté sa place, gagné le fond de la pièce et, ouvrant la porte sur le hall, appela :

— Deirdre !

Comme la jeune fille apparaissait aussitôt, elle saisit sa main d'un geste fiévreux. Puis, tournée vers ceux que la stupeur immobilisait :

— Voici Deirdre, dit-elle. Vous saurez, mieux que moi, lui expliquer comment les Rollan et Chavanes utilisent les sommes à eux confiées, et par quel hasard celles-ci ont été employées, non point à moderniser l'outilage des aciéries, ou à développer leur production, mais à payer des caisses de champagne, des orchidées, des autos nouvelles, des tapis d'Aubusson, à soutenir et à accroître le train de maison du Prieuré !

Ayant jeté les derniers mots sur un ton de mépris et d'indignation, Maud repoussa la porte avec violence et disparut.

Avec une sorte de désespoir qui dissimulait mal son irritation, Mme de Rollan éleva vers le ciel ses deux mains jointes.

— Je n'ai jamais reproché à Dieu d'avoir envoyé une telle infirmité à cette enfant, dit-elle d'une voix tremblante de colère. Mais ce que, certes, « je » ne méritais pas, c'est la démente dont, par surcroît, cette enfant est atteinte !

« Ma chère Deirdre je dois t'expliquer... »

Aux paroles de Maud, la jeune fille avait légèrement pâli. Son intelligence était trop vive pour que ces quelques mots n'eussent pas suffi à l'éclairer. Cependant, elle hésitait encore à comprendre absolument, totalement. Le visage marbré de rouge de Mme de Rollan, son embarras incontestable, en dépit de l'attitude détachée qu'elle s'efforçait d'adopter achevèrent de l'éclairer.



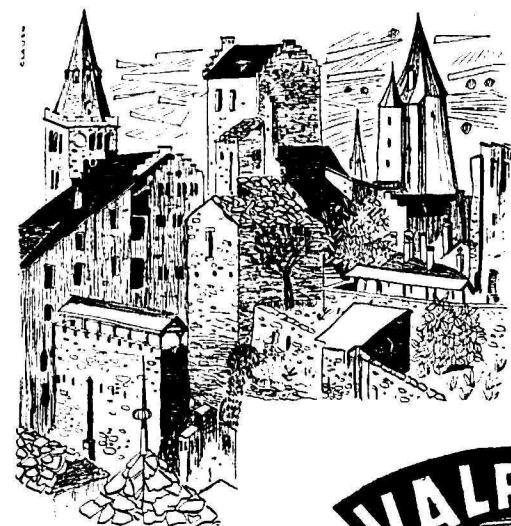
Une détente générale s'est fait sentir en Tunisie à la suite de la visite de M. Mendès-France et l'accueil favorable de son projet de réforme. Notre photo représente M. Tahar Ben Ammar, nouveau premier ministre tunisien (à gauche), lors de la réception du général Boyer de la Tour, nouveau résident général, et de M. Christian Fouchet, ministre pour le Maroc et la Tunisie (à droite).

Toujours plus nombreux sont les fiancés qui visitent la grande exposition d'ameublements complets de la maison Pfister

... car le bruit court que les nouveaux modèles Pfister sont tout simplement formidables. Et de plus, finement confectionnés et d'une qualité jamais égalée. Vous pourrez vous en convaincre sans engagement de votre part.

Pfister Ameublements S. A., Montchoisi 13, Lausanne - Tél. (021) 26 06 66

SUR LA ROUTE DU RHÔNE



Sion

Au pied des collines insignes, Sion, aux jolis toits bleus Cultive le sol de ses vignes Et la gloire de ses aïeux... Mais quel est le subtil arôme Qui parfume ses matins ? Ne serait-ce pas le parfum Des renommés produits [VALRHONE ?]



Les primes VALRHONE intéressent toute la famille — Collectionnez les bons !

VERNAYAZ Place du Collège

SAMEDI 7 AOUT, dès 20 h. 30
DIMANCHE 8 AOUT, dès 18 heures

A l'occasion de la

Fête cantonale aux Nationaux

Bal

organisé par la S. F. G. Vernayaz avec le dynamique orchestre Jean CARLO

BAR — CANTINE — AMBIANCE

Léon DELALOYE

Médecin - dentiste
MARTIGNY

absent

JUSQU'AU 23 AOUT

Electricité s.a. *Faisant,*
Martigny *Salamin & Cie*



Concessionnaire LONZA et P.T.T.

SAXON

Dimanche 8 août

Tournoi de football

avec les équipes de

SAINT-MAURICE — LEYTRON

SAINT-LEONARD — RIDDES

FULLY — SAXON

Début des matches à 12 h. 30

Cantine sur le terrain Jeux Bal

Pour chaque ménagère, amie du progrès!

La douceur de l'eau de pluie

... voilà ce que vous offre RADION!

Enfin! Après de longues recherches, la Savonnerie SUNLIGHT a trouvé le moyen de rendre RADION aussi doux que l'eau de pluie. En d'autres termes, chaque ménagère — donc vous aussi — peut désormais laver son linge avec le maximum de dou-

ceur, grâce à laquelle vous obtenez, sans peine, un résultat incomparable: souplesse et finesse indescriptibles, plus longue durée, propreté totale, fraîcheur délicieuse! Un progrès vraiment fantastique!



RADION LAVE PLUS BLANC!

A louer

au MARTINET à Martigny-Bourg dans situation tranquille, beaux

APPARTEMENTS

disponibles dès septembre 1954 et printemps 1955, avec tout confort, balcons, machine à laver, dévaloir. 3 chambres, bains, cuisine Fr. 140.—

4 1/2 chambres, bains, W.-C., cuisine Fr. 170.—

S'adresser à Charles FONTAINE, Martinet, Martigny-Bourg, ou à Martigny-Gare à l'Épicerie de la Gare, Tél. (026) 6.15.39, ou encore : (027) 2.25.14.

N'oubliez pas que chacune de nos ANNONCES PEUT VOUS RENDRE SERVICE

A VENDRE à MONTHEY, quartier du Pont :

SUPERBE VILLA

de 6 chambres, cuisine, salle de bains, W.-C., buanderie, cave et galetas. Verger de 1000 m2. Complètement rénovée. Libre tout de suite. Vue imprenable. Quartier tranquille. Conditions extrêmement raisonnables.

Offres à Georges PATTARONI, notaire à MONTHEY.

Boucherie Chevaline

R. Chambrier
RENEUS

J'expédie belle viande fraîche de première qualité

Rôti sans os le kg. Fr. 4.50

Ragoût sans os » Fr. 3.80

Saucisse à cuire extra Fr. 3.—

Confiez vos annonces à Publicitas

Cinéma

Une nouvelle gde production française « avé l'assent » du Midi

Une Fille dans le Soleil avec Henri Genès et Myriam Bru

DIMANCHE 8, à 17 h. : Dernière séance La Forêt de la Terreur



VENREDI 6 :

Une étourdissante comédie française

La Vie est un Jeu avec Rellys

SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 : La Forêt de la Terreur Les Nouvelles Aventures de Rin-Tin-Tin

DU 5 AU 8 AOUT

WANDA LA PÉCHERESSE film italien sentimental et romancé

Prix d'été Prix étudiés

ENCORE QUELQUES

Robes d'été

8.- 12.- 15.-

Profitez des beaux jours... Profitez de nos prix



Intéressants sont nos nouveaux modèles

concernant CHAMBRES A COUCHER dès Fr. 750.—

CHAMBRES A MANGER dresseurs dès Fr. 430.—

STUDIOS fauteuils dès Fr. 98.—

CUISINES buffets dès Fr. 260.—

qui viennent de sortir de la fabrication. — Visitez-les dans notre exposition à Brigue.



A. GERTSCHEN Fils S. A., Fabrique de meubles Naters - Brigue

SAMEDI 7 AOUT 1954

les producteurs valaisans sont invités à assister à la

COMMÉMORATION du 7 août 1953

à SAXON

Départ du cortège à 19 heures, place de la Gare. — Manifestation : place du Collège.

Section U.P.V., Saxon.

ECOLE TAMÉ SION

FERMEE JUSQU'AU 9 AOUT

du 9 août au 14 septembre, cours de vacances, langues et commerce.

Dès le 14 septembre reprise des cours réguliers.



L'ACTUALITÉ VALAISANNE

SAINT-PIERRE-DE-CLAGES

† M. François Gaudard

Mardi, a été enseveli à Saint-Pierre-de-Clages M. François Gaudard, originaire de la Gruyère.

Après avoir suivi l'Ecole d'agriculture de Grangeveuve, François Gaudard était venu en Valais en 1896 à l'Ecole d'Ecône où il enseigna l'agriculture. En 1898, il s'établit à Saint-Pierre-de-Clages où il reprit le domaine du Rectorat. Il fit des essais qui en ce moment-là firent sensation. En effet, c'est lui qui le premier mit de l'engrais aux prairies alors que cela était chose, pour ainsi dire, quasi inconnue et extraordinaire en Valais ! Il amena la première charrue Brabant à Chamossion et fit l'essai de la première faucheuse à cheval. Il importa différents plants d'arbres fruitiers et planta les premières tomates et asperges. Vrai cœur d'or dans toute l'acceptation du terme, il donnait sans compter ses conseils aux agriculteurs. Toujours écouté avec respect et vénération, il ne tira de ses connaissances aucun intérêt ni vanité, car François Gaudard était un humble entre tous, toujours prêt à rendre service à son entourage. C'était un vrai chrétien. Doué d'une belle voix gruyérienne, il fut en effet pendant plus de trente ans chantre dans sa chère et antique église de St-Pierre-de-Clages.

Il s'en va à l'âge de 89 ans, entouré de l'affection des siens, respecté et regretté de tous.

On ne reverra plus cette figure si sympathique qui assistait régulièrement aux assemblées de nos sociétés d'agriculture où chaque fois la présence de ce brave vétéran et doyen était saluée et applaudie tout particulièrement.

François Gaudard n'a pas rencontré dans son existence la compréhension de ses mérites ni la récompense qu'aurait valu toutes ses initiatives et son grand dévouement. Son souvenir nous restera comme le modèle de ces précurseurs ignorés dont les vrais mérites ne sont relevés qu'après la mort.

Nous nous inclinons avec respect et émotion devant le souvenir de ce si brave homme et prions sa famille d'agréer l'expression de notre bien sincère sympathie.

SALVAN

La saison bat son plein

Les stations de Salvan et environs sont en plein travail ; les estivants y sont nombreux et les hôtels connaissent pendant ces quelques semaines la grande bourrée.

Aussi, comme chaque année à cette saison, la Fanfare municipale a-t-elle donné ses concerts habituels dans les différentes stations de la commune sous la toujours dynamique direction de M. Monod, directeur.

Les séjournants eurent aussi, en date du 25 juillet dernier, le privilège d'entendre, lors de la fête d'été organisée par la fanfare, le magnifique ensemble « La Lyre » de Montreux, qui, dans un brillant concert, révéla une fois de plus ses magnifiques qualités. Nous eûmes le grand plaisir d'entendre « Une nuit sur le Mont Chauve », morceau qui a valu à la « Lyre » un succès triomphal au concours international d'Aalen près Stuttgart, avec le maximum de points.

Lors de la fête du 1er août, la Société de développement avait préparé un programme qui se révéla heureux et qui fut très applaudi par les nombreux auditeurs entassés sur la place de Salvan.

Après le cortège conduit par la Fanfare municipale, M. le conseiller d'Etat Gross prononce l'allocation de circonstance. En termes pleins de vérité il parla de la défense du pays qu'il n'est pas indiqué de négliger pour le moment. Evoquant notre devise nationale, il parle de la situation de l'agriculture en Valais et fait appel à la solidarité confédérale.

Le Cantique suisse, joué religieusement, salua la brillante allocation de M. le conseiller d'Etat Gross.

Vinrent ensuite des productions du Chœur de dames de Salvan et des enfants de l'école d'été que Sœur Marie du Sacré-Cœur avait habilement préparés pour diverses productions vivement applaudies. La fête n'aurait pas été complète si le Vieux-Salvan, toujours sollicité, ne serait venu donner une fois de plus le ton local avec ses danses endiablées et toujours admirées.

Ce fut une belle fête de 1er août fêtée dans l'allégresse et la dignité.

Mlle Rubattel est la première femme à avoir gravi l'arête nord de la Sudlenz

Mlle Claire Rubattel — une des filles du président de la Confédération — qui, depuis plusieurs années passe ses vacances à Saas-Fée, a réussi, accompagnée du célèbre skieur et guide Alphonse Supersaxo, l'ascension de l'arête nord du Sudlenz-Dom (4554 mètres). C'est la première femme qui en effectuait la montée. Ces dernières années, elle fit l'ascension de plusieurs « quatre mille » avec succès.

Heureuse retraite, Monsieur Lathion !

On ne pourrait mieux définir M. Lucien Lathion qu'en affirmant qu'il est un penseur par excellence, un fervent historien, un écrivain-né, un homme politique accompli.

Cet homme que, hier encore, nous saluions avec plaisir sur le quai de la gare de Sierre, où il accomplissait à la satisfaction générale la délicate fonction de chef de gare de la cité du soleil, aujourd'hui déjà est un retraité. Ainsi en ont décidé les maîtres de la faculté, ainsi en a voulu le sort de donner à Lucien Lathion une retraite certes largement méritée qu'il ne souhaitait pourtant pas si tôt, tant il affectionnait la vie active, effective.

L'homme propose, mais la santé, elle aussi quelquefois, ne permet pas toujours de mener à bien ce que l'on avait décidé. M. Lucien Lathion en a fait l'expérience, et il a dû se résoudre à abandonner ses fonctions.

Bienheureuse retraite, diront ses amis, non sans raison parce qu'elle va permettre à un historien avisé, un écrivain apprécié, de se consacrer totalement à un art qu'il a chéri tout au long de sa vie et auquel il a donné le meilleur de lui-même.

Jeune encore, il entra dans l'administration des C.F.F., où d'ailleurs il allait accomplir de brillantes étapes. M. Lucien Lathion, épris des Muses, aimait à écrire et plus précisément s'adonnait durant les rares loisirs qui étaient les siens à versifier. C'est ainsi que son premier recueil *Heures pensives* témoignait de sa sensibilité, de son amour de la nature, de la vie valaisanne. Au délicat poète se substituait quelquefois un polémiste de valeur, au verbe incisif, à la répartie vive, au raisonnement serré. De vieilles collections du *Confédéré* témoignent dès 1922 de ses talents de journaliste, de lutteur et d'homme simple aux convictions fondées.

Mais Lucien Lathion n'était pas seulement poète, ni l'homme qui chaque jour, avec précision, accomplissait son travail. Il apportait son tempérament dynamique, généreux à une cause politique, celle de la défense des idéaux radicaux dans sa belle commune de Nendaz. Toujours soucieux d'agir en fonction même de sa droiture, d'un esprit ne se pliant pas aux servitudes de telle ou telle injonction partisane, Lucien Lathion allait s'acquiescer tout au long des années de politique active un respect et une amitié partagée par son parti et ses adversaires politiques, lesquels l'ont toujours considéré comme un loyal et chevaleresque adversaire. Cela lui valut, au cours de mandats politiques divers permettant à ses nombreux amis de l'appeler à siéger d'abord comme conseiller communal, puis comme député et ensuite comme président du Grand Conseil valaisan, de prouver l'estime dont il était entouré. Au siège de Grand Baillif il sut allier avec fermeté des qualités précieuses d'historien et surtout un à-propos et une bienveillance dont chaque député se plaît encore à rappeler l'excellent souvenir.

André Marcel, dans une de ses excellents articles, se demandait comment Lucien Lathion, ce rêveur, n'avait jamais envoyé de trains les uns contre les autres. A cette question il donnait immédiatement la réponse que nous faisons nôtre : « Que cet homme ait pu mener de front ses travaux d'historien et littéraires et ceux de l'administration, cela marque un esprit souple et délié. »

Judicieux jugement que celui-là ! Oui, Lucien Lathion est cet homme à l'esprit souple qui, tout au cours de sa vie, a su attester qu'on pouvait s'élever au-dessus de certaines contingences, qu'on pouvait trouver un violon d'Ingres manié avec ferveur et de la plus délicate manière. Il suffit de relire ces excellents ouvrages qu'il consacra à des écrivains d'un autre siècle, à ces personnages célèbres qui traversent le canton du Valais le firent connaître, émirent des jugements parfois justes, parfois tendancieux. Retrouvant un XVIIIe siècle dans lequel Lucien Lathion se serait complu, cet écrivain mi-sierrois mi-nendard se plut à rechercher les itinéraires de Goethe, de Chateaubriand, de Rousseau en Valais. Il s'est fait leur fidèle compagnon. Avec eux, il a refait les trajets valaisans. Il a su se reporter des décennies en arrière pour faire revivre avec quelle grâce un siècle tout empreint de charme, de poésie et de délicatesse. Et revivant cette époque, Lucien Lathion se révèle lui aussi un incomparable conteur, un historien délicat, un poète qui se trahit dans telle ou telle description d'un pays qu'il aime.

Voilà l'homme que pendant plus de dix-huit ans les Sierrois, de nombreux Valaisans ont côtoyé. Il a pour lui la modestie. Il fallait le

découvrir et c'est, semble-t-il, au moment où il quitte un pays qu'il a beaucoup aimé, où il laisse une partie de sa famille, qu'on découvre dans la cité du soleil cet homme délicat, effacé, dont pourtant une œuvre considérable atteste les réels mérites. Aussi, en cet instant émouvant pour lui, en cette période où Lucien Lathion quitte Sierre pour se fixer à Aproz, après avoir donné la mesure de sa valeur humaine, de son sens des responsabilités puisqu'il fut un magistrat ne reculant jamais devant le devoir, ses amis, et ils sont nombreux, lui souhaitent une heureuse retraite.

Que dans cette région qui est sienne, dans cette plaine du Rhône où souffle le vent de la plaine, Lucien Lathion continue ce qu'il a commencé dans le domaine de l'histoire. Déjà nous savons qu'il se penche en curieux et en chercheur avisé sur le problème du premier évêque valaisan Théodule et qu'il y ajoute chaque jour un apport nouveau pour continuer l'œuvre entreprise.

Dans sa retraite d'Aproz, ses amis viendront le voir et ceux que la vie happe et auxquels elle ne consent ni trêve, ni repos, ni possibilité de se déplacer, tous ses amis lui diront leur amitié ; ils lui témoigneront de leur fidèle attachement en venant le saluer. En attendant cette heure heureuse où dans la soirée tombante, ils égrèneront de vieux souvenirs bien sympathiques, tous les amis de Lucien Lathion lui disent amicalement encore :

Bonne retraite !

Et maintenant que M. Lathion, retiré dans sa belle commune de Nendaz à laquelle il est toujours demeuré profondément attaché, dispose à volonté de son temps, tous les lecteurs du *Confédéré* espèrent qu'il pourra leur donner plus souvent encore la primeur de ses excellents articles.

Heureuse retraite, M. Lathion !

g. z.

Après l'accident de Mauvoisin

Voici les circonstances exactes de l'accident qui a causé la mort de M. Roger Tzaut, ingénieur, de Morges, fiancé, âgé de 27 ans, et que nous avons pu brièvement annoncer dans notre numéro de mercredi :

Mardi soir, à 18 h. 40, des mineurs avaient mis le feu à une volée de mines à ciel ouvert, au fond des fouilles du barage. Comme d'habitude, on attendit le temps nécessaire à l'évacuation des gaz puis l'on contrôla l'emplacement et les galeries avoisinantes avec des appareils détecteurs. Ce sondage permit de constater l'absence de tout gaz toxique.

Vers 20 h. 30, soit deux heures après l'explosion, huit ouvriers auxquels on avait remis par surcroît de précaution des feux libres, s'aperçurent que les flammes vacillaient. En même temps, ils ressentirent des maux de tête. Le chef d'équipe, M. Monod, donna aussitôt l'ordre à ses hommes de se diriger vers l'ascenseur. Tous les ouvriers exécutèrent aussitôt le repli ordonné mais l'un d'eux, qui avait oublié sa veste, voulut aller la chercher. Il tomba inanimé à terre, victime du monoxyde de carbone. M. Monod se précipita à son secours, le prit sur ses épaules et le transporta vers l'ascenseur mais il tomba à son tour sans connaissance. Pendant ce temps, quatre hommes de l'équipe avaient pu être montés par l'ascenseur, deux autres demeurant au fond saisis par les gaz. Il y avait donc, au pied de l'ascenseur, quatre hommes en danger de mort et, à l'air libre, quatre autres qui avaient perdu connaissance dans l'ascenseur, purent être rapidement ranimés par les deux pulmotors du chantier.

L'ingénieur de sécurité, M. Roger Tzaut, s'équipa alors d'un appareil de respiration à circuit fermé et descendit en hâte pour ramener les quatre hommes demeurés au fond. Mais on le vit s'écrouler à son tour malgré l'appareil. A ce moment, MM. Louis Wuilloud et Eugène de Kalbermatten, munis de masques, furent encordés et descendus au fond. En cas de défaillance, ils auraient ainsi pu être remontés rapidement. Les deux sauveteurs parvinrent à tirer successivement les cinq hommes de leur dangereuse position. Tous étaient sans connaissance.

La respiration artificielle leur fut appliquée au moyen des deux pulmotors se trouvant sur place et de deux autres que le Dr Albert Pralong, médecin du chantier, avait fait monter de Fionnax. Ce traitement permit de ranimer tous les hommes, sauf M. Tzaut. Pour lui, le pulmotor fonctionna jusqu'à deux heures du matin mais il fallut malheureusement constater que tout effort demeurait vain, M. Tzaut ayant cessé de vivre.

CHARRAT

Deux personnes et un cheval victimes des abeilles

M. Adolphe Chappot avait déposé des ruches habitées au bord d'un chemin de campagne. Sur ce chemin passa un attelage conduit par M. Alfred Tornay. La bête prit peur et fit un écart. Le char renversa les ruches et vint s'enliser dans une meunière. Les abeilles, affolées à leur tour dans les ruches renversées, s'acharnèrent sur le cheval embourbé dans la meunière et piquèrent également M. Tornay, ainsi que Mme Adolphe Chappot, qui se trouvait près des ruches. Le cheval a été si grièvement blessé qu'il dut être abattu.

Mme Chappot, portant de graves enflures sur tout le corps, a perdu connaissance et dut être transportée chez elle. M. Tornay a également été victime des abeilles, mais il s'en tire à meilleur compte.

CHAMPEX

A la recherche d'un disparu

Ainsi que nous l'avons annoncé, on est sans nouvelles de M. Emile Maegerli, 64 ans, habitant Amriswil, dans le canton de Thurgovie, qui séjournait à l'Hôtel de la Poste, à Champey, en compagnie de son épouse.

Une colonne de secours dirigée par M. Fernand Troillet, d'Orsières, et comprenant les guides Maurice Joris et Hans Crettex, ainsi que des skieurs réputés, s'était jointe, mardi, à une équipe de secours campant dans le val d'Arpettaz et avait fouillé ce vallon et la région des Ecandies.

On ne découvrirait aucune trace du disparu. Mercredi, la même équipe a inspecté tout le secteur du Durnand et les alpages de Plan-de-l'Eau, sans plus de succès.

A LA DENT-BLANCHE

Chute mortelle de deux alpinistes allemands

Mercredi, trois cordées de deux effectuaient, par un temps splendide, la traversée de Zermatt à Evolène par la Dent-Blanche. Alors que deux cordées arrivaient sans incident, l'une d'elle, formée de deux jeunes Allemands, était victime d'une chute de 500 mètres près du Grand-Gendarme, au-dessus de la cabane Rossier. Les corps, déchiétés, furent découverts hier jeudi par des guides de la région. Hier soir, le gendarme Camille Hugon, du poste d'Evolène, accompagné de cinq guides, se rendait sur place pour préparer la levée des corps et leur transport en plaine.

M. Geiger fut alerté à l'aérodrome de Sion. Il a pris l'air ce matin pour se poser près de la cabane Rossier où la colonne de secours avait amené les dépouilles mortelles des deux alpinistes et, de là, il les ramena à Sion.

Les deux victimes sont M. Helmuth Riedel, étudiant en droit, âgé de 22 ans, de Hanspach, et M. Eberhart Nichelfeldau, âgé de 22 ans, de Munich.

VERCORIN

Fête de la mi-été

La coquette station de Vercorin, cadette de nos stations valaisannes, a connu durant ce dernier mois une ampleur sans précédente. En voyant cette population d'estivants, l'écrivain qui décrivait le vieux village serait dans l'obligation de parler aujourd'hui du grand village.

Pour nous qui connaissons cette station, nous sommes certain que ce ne sont pas les lois communales appliquées rigideusement là-haut qui font de Vercorin une station de tout repos, mais bel et bien la nature qui a donné au vieux village ce cachet particulier qui attire vers lui des milliers d'estivants et promeneurs.

Nous pensons toutefois qu'il serait indiqué de donner de temps à autre à cette sympathique population de saines distractions. A cet effet, nous sommes heureux d'apprendre que le Ski-Club Vercorin, malgré les embûches dressées sur son chemin, organisera le 15 août, dès 13 heures, sa traditionnelle fête de la mi-été, avec le concours du fameux orchestre « Piralla » de Monthey.

Nous apprenons également en dernière heure que des pourparlers seraient engagés avec les compagnons de la « Chanson du Rhône » qui seraient sur le point de venir agrémente cette fête de leurs productions dont la réclame n'est plus à faire.

Nous reviendrons dans un prochain numéro, pour donner de plus amples renseignements sur cette fête attendue par tous.

Mounir recourt

Comme nous l'avons annoncé à l'époque, le défenseur de René Mounir devant la Cour d'assises dans l'affaire Lugon-Mounir, avait été débouté dans l'appel qu'il avait présenté devant l'instance cantonale. Me Lescaze vient de recourir auprès de la Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral.